

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance du 07 janvier 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

## Démolition du bâtiment principal – 841, rue Spiller

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 841, rue Spiller dans la zone H-39, à Otterburn Park.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Cloé Deschênes, chef de division urbanisme et développement durable, par courriel au <u>cdeschenes@opark.ca</u> ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 DÉCEMBRE 2024**

Alexandra Quenneville Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 19 décembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Alexandra Quenneville,

Greffière